

ONU • Avec trois ans de retard, Alger rend son rapport sur les droits civils et politiques

L'Algérie soumise à un tir de critiques internationales en matière de droits de l'homme

L'exercice a l'attrait de la nouveauté. Pendant deux jours, lundi et mardi, les autorités algériennes se sont résignées à accepter un tir nourri de critiques internationales. Une première pour les dirigeants de ce pays qui ont eu jusqu'ici la chance – ou l'habileté – de s'y soustraire à de nombreuses reprises dans l'enceinte des Nations unies.

Combien de «disparus» compte ce pays? A-t-on enquêté pour élucider ces disparitions? Pourquoi ferme-t-on la porte au Comité international de la Croix-Rouge? Quel rôle jouent exactement les «milices d'auto-défense» encouragées par le pouvoir? Hier, au Palais des Nations de Genève, les 18 experts indépendants du Comité des droits de l'homme avaient une très longue liste de questions à poser à une délégation algérienne venue en nombre dans ce but: pas moins de 14 personnalités avaient été chargées de défendre le rapport qu'Alger vient de présenter au Comité.

Ce rapport – qui vise à vérifier que le pays respecte le Pacte international relatif aux droits civils

et politiques – aurait dû, en réalité, être rendu par Alger il y a trois ans. Un retard qui s'explique, selon le chef de la délégation algérienne, l'ambassadeur Mohammed Salah Dembri, par la volonté de mieux établir «l'entreprise de refondation politique et démocratique» dans laquelle les autorités d'Alger étaient jusqu'ici engagées. Pour les organisations non gouvernementales (ONG) qui suivent le dossier, ce délai a pourtant une autre explication: c'est en promettant constamment ce rapport que les autorités algériennes seraient parvenues à s'épargner, pour l'instant, d'autres mécanismes de l'ONU autrement plus gênants et contraignants. Parmi ceux-ci figure par exemple une visite du rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires ou sur la torture.

Pour être donc très attendu, le rapport algérien n'en apparaît pas moins passablement prévisible, Alger se montrant fidèle à une stratégie de défense bien rodée. Driss El-Yazami, chargé de mission de la Fédération internationale des Liges des droits de l'homme (FIDH) et auteur d'un

«rapport alternatif» sur la situation des droits de l'homme en Algérie publié à cette occasion: «Les autorités nous rappellent tout l'arsenal législatif existant en matière de droits de l'homme. Or, ce qui fait problème, ce sont précisément les pratiques extrajudiciaires», souligne-t-il.

Alger se montre fidèle à une stratégie de défense bien rodée

Aux côtés d'autres organismes, la FIDH regrette également plusieurs «omissions graves» du rapport officiel ainsi que des «contre-vérités» pures et simples. Exemple: alors que les autorités elles-mêmes ont reconnu par le passé l'éclatement d'émeutes ayant conduit à des décès dans des prisons, elles nient aujourd'hui la mort du moindre détenu. De même, elles ne reconnaissent l'existence que d'un nombre extrêmement restreint de personnes disparues imputables à l'armée – «moins de dix» –, en contradiction flagrante

avec les nombreux témoignages des familles. Hier, plusieurs dizaines de proches de disparus ont d'ailleurs manifesté devant le siège du Palais des Nations. «Comment expliquer ces manifestations d'associations de disparus si ces disparus n'existent pas?» demandait un expert à la délégation algérienne.

Selon l'un de ses membres, en outre, les cours spéciales visant à juger les «terroristes» n'existent plus. Le rapport officiel révèle que 13 770 personnes ont été jugées par des cours de ce type pour les seules années 1992 à 1994. Trois quarts de ces personnes ont été condamnées et 1661 peines de mort ont été prononcées. Le rapport mentionne aussi l'existence de 118 «établissements de réadaptation ou de rééducation» pouvant accueillir 25 000 personnes.

Tandis qu'une délégation de l'Union européenne doit se rendre mercredi en Algérie afin d'y enquêter sur le terrain, c'est aujourd'hui que le Comité des droits de l'homme doit rendre publiques ses «observations» sur le rapport officiel.

Luis Lomax